

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-U53-87 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-U53 AFIN DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE AINSI QUE CERTAINES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 18 mai 2021, le conseil a adopté le premier projet de règlement suivant :

- Règlement numéro 2021-U53-87 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier le plan de zonage ainsi que certaines grilles des usages et des normes.

Objet du règlement

2. Ce premier projet de règlement vise à :

- Modifier le plan de zonage, afin de voir à la création de la nouvelle zone de villégiature « Vc-953 » ainsi qu'à l'agrandissement des zones résidentielle de moyenne à forte densité « Hc-625 » et « Hc-703 » ;
- Ajouter la grille des usages et normes de la zone de villégiature « Vc-953 » créée avec les normes correspondantes ;
- Autoriser les catégories d'usage habitation de type « bifamiliale et trifamiliale (h2) », « multifamiliale (h3) » et « projet intégré d'habitation (h5) » et normes correspondantes, à la grille des usages et des normes de la zone « Vc-306 » ;
- Autoriser, en plus de la structure d'implantation isolée, les structures d'implantation jumelée et contiguë, avec les normes correspondantes, pour la catégorie d'usage habitation de type « multifamiliale (h3) » de la zone « Hc-625 » ;
- Autoriser la catégorie d'usage habitation de type « projet intégré d'habitation (h5) » et normes correspondantes, à la grille des usages et des normes de la zone « Hc-625 » ;
- Autoriser les catégories d'usage habitation de type « unifamiliale, bifamiliale et trifamiliale (h2) » et « projet intégré d'habitation (h5) » et normes correspondantes, à la grille des usages et des normes de la zone « Hc-703 » ;
- Modifier la catégorie d'usage habitation de type « multifamiliale (h3) » avec les normes correspondantes, à la grille des usages et des normes de la zone « Hc-703 » ;
- D'autoriser pour la catégorie d'usages « commerce d'hébergement moyen » l'usage additionnel « service professionnel relié à la santé », avec les normes correspondantes, à la grille des usages et des normes de la zone « Vc-927 » ;
- Ajouter l'article 14.1.16 au *Règlement de zonage numéro 2009-U53* afin de prévoir des dispositions particulières applicables à un projet intégré d'habitation ainsi qu'à un regroupement de chalets en location dans la zone « Vc-953 » ;
- Ajouter l'article 14.1.17 au *Règlement de zonage numéro 2009-U53* afin de prévoir des dispositions particulières applicables à un projet intégré d'habitation dans la zone « Hc-703 ».

Consultation écrite

3. Conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 du 7 mai 2020 et au décret numéro 433-2021 du 24 mars 2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en lien avec la situation de pandémie de la COVID-19 et à la résolution adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 18 mai 2021, **ce premier projet de règlement fera l'objet d'une consultation écrite de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation.**

Modalité pour la consultation écrite

4. La consultation écrite se fera du 26 mai au 10 juin 2021.

5. Les questions et commentaires concernant ce premier projet de règlement doivent être reçus par écrit, **au plus tard le 10 juin 2021 à 23h59**, selon l'une ou l'autre des façons suivantes :

- Par la poste aux coordonnées suivantes :

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
a/s Service juridique et du greffe
50, rue Saint-Joseph
Sainte-Agathe-des-Monts, Québec J8C 1M9

****Attention aux délais postaux applicables****

- Par courriel à l'adresse suivante greffe@vsadm.ca

Approbation référendaire

6. Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Zones concernées

7. Les zones concernées par la consultation écrite sont les suivantes :

- Pour la création de la nouvelle zone « Vc-953 » :
 - Secteur situé au sud-ouest d'une partie du lot 6, au nord-ouest d'une partie du lot 5, à l'ouest d'une partie du lot 5 adjacente au Lac-Magnan, au sud-est du chemin Val-des-Lacs et au nord-est des chemins Val-des-Lacs et N. Longprés, les lots étant tous du rang 10, canton de Doncaster, paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne ;
- Pour l'agrandissement de la zone résidentielle de moyenne à forte densité « Hc-625 » et l'ajout à la grille des usages et des normes de cette même zone, de la catégorie d'usage habitation de type « projet intégré d'habitation (h5) » avec les normes correspondantes ainsi que des structures d'implantation jumelée et contiguë, avec les normes correspondantes, pour la catégorie d'usage habitation de type multifamiliale (h3) :
 - Secteur situé au sud des lots 5 581 645, 5 582 159, 5 581 652, 5 581 653, 5 582 153 et 5 746 170 du cadastre du Québec, à l'ouest des lots 5 746 434, 5 746 435, 5 746 474, 5 746 174 à 5 746 176, 5 746 179 et 6 328 348 du cadastre du Québec, à l'est de la rue du Muguet et des lots 5 746 162 à 5 746 165, 5 746 159, 5 746 160 et 5 746 375 du cadastre du Québec ainsi qu'au nord de la montée Rosa et des lots 5 746 179 et 5 746 398 du cadastre du Québec ;
- Pour l'agrandissement de la zone résidentielle de moyenne à forte densité « Hc-703 » et l'ajout à la grille des usages et des normes de cette même zone, des catégories d'usage habitation de type « unifamiliale, bifamiliale et trifamiliale (h2) » et « projet intégré d'habitation (h5) » et la modification de la catégorie d'usage habitation de type « multifamiliale (h3) », avec les normes correspondantes :
 - Secteur situé au sud du parc linéaire le P'tit train du Nord, à l'ouest de l'emprise de l'autoroute des Laurentides, à l'est du lot 5 579 808 du cadastre du Québec et au nord des lots 5 579 450, 5 579 460, 5 579 923, 5 579 938 à 5 579 940, 5 580 370, 5 580 371 du cadastre du Québec, d'une partie des lots 5 581 974 et 5 581 978 du cadastre du Québec (rue Beaulne), 5 580 379, 5 580 250 à 5 580 252, 5 580 254, 5 580 255, 5 580 29 6 580 287, 5 580 291, 5 580 294, 5 580 295 du cadastre du Québec, une partie du lot 5 580 321 du cadastre du Québec et du lot 5 582 203 du cadastre du Québec ;
- Pour l'ajout des catégories d'usage habitation de type « bifamiliale et trifamiliale (h2) », « multifamiliale (h3) » et « projet intégré d'habitation (h5) » et normes correspondantes, à la grille des usages et des normes de la zone « Vc-306 » :
 - Secteur situé au sud du parc linéaire le P'tit train du Nord, à l'ouest des lots 5 581 594, 5 580 907, 5 580 835, 5 582 242, 5 580 834, 5 580 826 à 5 580 832 du cadastre du Québec, à l'est des lots 5 580 875 du cadastre du Québec, d'une partie des lots 5 580 901 et 5 579 897 du cadastre du Québec ainsi qu'au nord d'une partie du lot 5 580 901 du cadastre du Québec et des lots 5 580 531, 5 580 564, 5 580 498, 5 580 576, 5 580 785 et 5 580 784 du cadastre du Québec ;

- Pour l'ajout de l'usage additionnel « service professionnel relié à la santé » à la catégorie d'usages « commerce d'hébergement moyen », avec les normes correspondantes, à la grille des usages et des normes de la zone « Vc-927 » :
 - Secteur situé au sud et à l'ouest du parc linéaire le P'tit train du Nord, à l'est de la limite du territoire de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac et au nord des lots 5 581 883, 5 581 884, 5 580 925, 5 581 682, 5 580 947, 5 581 014, 5 581 025, 5 581 081, 5 579 487, 5 579 576, 5 579 542, 5 579 587, 5 579 609, 5 579 631, 5 579 620, 5 581 900, 5 581 525, 5 581 569, 5 581 602 et 5 581 679 du cadastre du Québec et le lot 5 582 137 du cadastre du Québec (chemin Renaud).

Documents à être consultés

8. Le premier projet de règlement et le plan des zones concernées mentionnées au paragraphe 7 du présent avis, ainsi que la présentation détaillée du projet sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 18 mai 2021) » (<https://ville.sainte-agathe-des-monts.qc.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/>) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3242.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 26 mai 2021.

Me Stéphanie Allard, greffière